

CHABLAIS

Le SIAC au chevet de la basse Dranse

Patrick DESUZINGE



Le Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais prévoit un vaste programme de travaux pour 5,5M€ sur la Dranse.

Objectifs : redonner de la place au cours d'eau pour éviter crues et érosion. Le tout en préservant la faune et la flore présentes.

Lundi 30 août, Gil Thomas, le premier vice-président du SIAC en charge du contrat de rivières des Dranses et de l'est Lémanique, a présenté les importants travaux prévus par ce Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais sur le cours de la basse Dranse, depuis le pont de la Douceur situé 4 kilomètres en amont de son embouchure que se partagent les communes de Thonon, Marin et Publier. La Société anonyme des eaux minérales d'Évian (SAEME) en sera partenaire pour les berges longeant son usine.

Les travaux visent à restaurer son fonctionnement naturel originel, à protéger les populations riveraines et sa biodiversité. Ce territoire jadis sauvage a été très artificialisé depuis des décennies par le développement industriel, des activités touristiques et des zones résidentielles. Le lit de la Dranse y est passé d'une configuration fluviale en tresses aux multiples chenaux secondaires permettant d'amortir l'impact des crues à un profil méandrique, sans ramifications, voire rectiligne par endroits. Cette morphologie y a concentré l'énergie hydraulique.

Cette dernière affouille les assises des ouvrages de protection, accentue l'érosion, jusqu'à 1,70 mètre depuis 1919 dans certains secteurs, accumule les dépôts d'alluvions dans d'autres, y facilitant les débordements lors des crues centennales. Leur probabilité de survenue est de

1 % par an et non d'une fois tous les 100 ans. Les chenaux secondaires autorisant jadis la divagation des eaux ont été déconnectés du cours principal et la biodiversité végétale et faunistique qu'ils hébergeaient a été fortement affectée.

Les travaux consisteront donc à élargir le lit mineur (celui que la basse Dranse occupe hors périodes de crues) de la rivière et à lui rendre de la liberté. Après défrichage de la végétation et élimination des espèces invasives, des bras secondaires enserrant des îlots seront créés. La correction des points de forte érosion et d'ensablement sera opérée par des terrassements.

Le confortement des berges au droit de l'ensemble des secteurs à risques (25 % des berges du chantier) en vue de les protéger des inondations et de l'érosion se fera par des enrochements et des plantations fixant les sols par leurs racines.

La durée des travaux s'étalera de 2021 à 2022. Leur montant est estimé à 5,49M€ HT. Ils seront financés à 75 % par des aides prévues de l'Agence de l'Eau et du Département. La part d'autofinancement restante sera à la charge de Thonon Agglomération et de la CCPEVA. Les secteurs des vignes de Marin, de l'APEI, du seuil de Vongy (au niveau du pont), de la Ballastière, de la SAEME et du camping de Publier en bénéficieront.

► La basse Dranse, qui se jette dans le Léman, résulte de la confluence, à une dizaine de kilomètres en amont de son delta, des Dranses d'Abondance, de Morzine et du Brevon. Un bassin-versant de 535 km² l'alimente en eau.

► Ses hautes eaux surviennent en mai lors de la fonte des neiges et en novembre-décembre. Ses deux périodes de basses eaux se situent en août-septembre et janvier-février. Son débit hors situation de crues importantes, est modulé par la centrale hydroélectrique de Bioge et le barrage du Jotty.

Un dossier d'enquête publique est consultable par le public en mairies de Thonon, de Marin et Publier, pendant 30 jours, du 13 septembre au 13 octobre inclus.

Le public peut aussi transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr.

Le commissaire-enquêteur sera présent lundi 13 septembre de 8 à 12 heures à Marin, mercredi 22 septembre (13 h 30-17 h) à Publier et lundi 4 octobre (13 h 30-18 h 30) à Thonon.

La zone de travaux s'étend sur la totalité de la réserve naturelle nationale, une partie des sites Natura 2000 du delta de la Dranse et la totalité de la Zone importante pour la conservation des oiseaux (Zico) lac Léman. Un inventaire floristique et faunistique y a été effectué, révélant la présence de plusieurs espèces vulnérables ou en danger.

La plante Aster amelle, une espèce protégée, et plusieurs autres d'intérêt patrimonial de la flore y ont été relevées. La renouée asiatique, le buddléia, le séneçon du Cap et la balsamine, des espèces invasives, y sont très présentes.

Des groupes de petits mammifères, (écureuil roux, castor, muscardin, crossope aquatique, une musaraigne, une douzaine d'espèces de chauves-souris...), des reptiles (orvet fragile, coronelle lisse, couleuvre vipérine, lézard des souches) et des amphibiens (sonneur à ventre jaune et salamandre tachetée) ont été recensés dans cet habitat qui leur est propice ainsi que des frayères de reproduction de la truite fario et du chabot.

Des odonates très sensibles (demoiselles et libellules), non protégées mais patrimoniales, y ont été signalés.



Un aperçu des travaux programmés. Photo DL



La Dranse au pont de la Douceur, point de départ des travaux avec au premier plan des buddléias (herbes à papillons), plantes invasives. Photo DL.



Gil Thomas, vice-président du SIAC en charge du contrat de rivières des Dranses. Photo DL.



Le delta aujourd'hui qui a perdu ses bras secondaires et qui est envahi par la végétation. Photo DL.